

**Le 5 mars 2010**

**Contact n°6**

## **Nouvelle convention collective chez Métaux pressés**

Le 17 février dernier, les membres des TCA de la section locale 1044 travaillant chez Métaux pressés, ont accepté à 94% une nouvelle convention de trois ans.

Rappelons que nos membres qui œuvrent dans cette entreprise sont spécialisés dans la fabrication de produits métalliques sur mesure, dans des domaines comme le soudage et l'usinage.

Avec cette entente, nos membres obtiennent notamment, des gains au niveau des vacances dont la 5<sup>e</sup> semaine après 18 ans de service, la transformation d'un congé férié en vacance, et ce, au choix du salarié. Nous avons réussi aussi à négocier le remboursement de 50% du coût d'achat d'un casque à souder électronique et les logos sur les habits de travail.

Également, nous obtenons une augmentation de salaire de 6,17% en moyenne pour la durée de la convention collective. En raison d'un programme de mise à niveau des échelles salariales concernant certaines occupations, la moitié des membres auront droit à une augmentation qui varie entre 7,46% et 15,15%, le tout accompagné d'une rétroactivité en date du 19 juin 2009, et ce, même si la convention collective ne se terminait que le 2 novembre 2009.

Félicitation au comité syndical, composé de René Thibault et Martin Boucher, pour leur excellent travail.

Comme le service à cette unité est dispensé par la section locale 1044, c'est le confrère Alain Blanchette, président de la section locale, qui a supporté le comité de négociation.



## **Grève chez Katoen Natie à Lachine**

Depuis le 16 février dernier, les six travailleurs de l'entrepôt de Lachine sont en grève et n'entendent pas baisser les bras, eux qui font face à un employeur intransigeant et sans respect pour ces travailleurs.

Les grévistes, membres de la section locale 698, ont l'appui de plusieurs unités de cette section locale et lors de la manifestation tenue le 22 février, des membres des sections locales 510, 1956 et 728 se sont joints à eux pour montrer leur solidarité. Ces grévistes étaient même prêts à accepter le statut quo, même si lors de la dernière négociation ils avaient accepté une faible augmentation. L'employeur demande plusieurs concessions dont une réduction salariale radicale, jumelée à des réductions drastiques des avantages sociaux, une attaque contre une clause d'ancienneté et une convention collective de cinq ans. Selon les travailleurs, l'entreprise veut faire en sorte qu'ils quittent et soient remplacés par des travailleurs d'une agence.



De plus, un inspecteur du Ministère du travail a inspecté les lieux de l'entrepôt de Lachine et on devrait recevoir bientôt son rapport. De toute évidence, l'employeur aura plusieurs infractions à son dossier car plusieurs membres ont reconnu un ancien travailleur faisant leur travail dès les premiers jours de la grève. Ce dernier avait été embauché par une agence.

Si vous passez dans le secteur de Lachine, allez les saluer lors des heures de piquetage, qui sont de 06h00 à 17h00, au 1600, 50<sup>e</sup> Avenue à Lachine.

## **Une formation de la CRT n'est pas dupe du subterfuge du concessionnaire Pontiac Buick GMC Chevrolet de l'Île Perrot**

Pour se débarrasser de l'accréditation et de la convention collective des TCA, le concessionnaire Île Perrot Chevrolet avait manigancé tout un scénario par lequel il fermait sa concession, liquidait sa société, vendait son équipement à l'encan, retournait les pièces et véhicules Chevrolet à General Motors...pour ouvrir une nouvelle concession Chevrolet fusionnée avec un autre concessionnaire Pontiac Buick à moins de deux kilomètres de l'ancienne concession. Il embauchait la majorité de ses anciens salariés dans la nouvelle concession sans reconnaître leur ancienneté et à des conditions bien inférieures à celle de leur ancienne convention collective, avec un syndicat de boutique en prime!

La Commission des relations du travail a d'abord rejeté la requête des TCA qui invoquaient les dispositions de l'article 45 du Code du travail pour faire déclarer une transmission d'entreprise et faire ainsi reconnaître leur accréditation et leur convention collective chez le nouveau concessionnaire. Mais en révision devant une formation de trois juges administratifs, la Commission a bien vu le stratagème et renversé cette décision en y constatant des erreurs grossières. La Commission devra maintenant régler toutes les questions relatives à la transmission d'entreprise et les salariés de la nouvelle concession devront prochainement choisir entre les TCA et le syndicat de boutique en place.



### **Les employés de Pharma Plus à Ottawa obtiennent une sentence arbitrale favorable**

La récente sentence arbitrale concernant la grille de rémunération de 400 membres des TCA travaillant dans les magasins Pharma Plus d'Ottawa représente une grande victoire pour les travailleurs.

En vertu de la décision rendue par l'arbitre, les travailleurs obtiendront le salaire maximal après 36 mois au service de l'employeur. Cette décision renverse l'interprétation que faisait l'employeur de la convention collective de 2008, interprétation emprisonnant les travailleurs dans un système au sein duquel ils devaient, dans bien des cas, travailler beaucoup plus de 36 mois pour atteindre le sommet de l'échelle salariale. L'entreprise a essayé de diminuer, sur la grille de rémunération, le nombre de mois de service de nombreux nouveaux employés.

« Il s'agit d'un gain important pour les employés de ces magasins. La décision rétablit un système de compensation équitable basé sur l'expérience, a déclaré le directeur des TCA pour l'Est de l'Ontario, Harry Ghadban. La sentence arbitrale permet d'assurer que la grille de rémunération négociée lors de la dernière ronde de négociation collective sera appliquée de manière appropriée. »

La partie patronale doit maintenant évaluer le salaire de chaque employé pour s'assurer que chacun obtient une pleine compensation en fonction de la grille de rémunération existante et effectuer tout paiement salarial rétroactif qui s'impose.

La section locale 414 des TCA représente 400 membres employés à 21 pharmacies Pharma Plus à Ottawa, en Ontario, incluant les préposés à la caisse, commis, techniciens en pharmacie et commis des postes.



### **Le 28 février : Journée de sensibilisation aux microtraumatismes répétés – parce que le travail ne devrait pas faire mal**

Les membres des TCA et les autres travailleurs au pays continuent de souffrir des effets débilissants des blessures par microtraumatismes répétés (MTR) et de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les MTR et les TMS représentent une épidémie invisible. Environ 2,3 millions de Canadiens ont souffert de MTR suffisamment graves pour limiter leurs activités quotidiennes, selon une nouvelle étude de Statistique Canada. Cela représente une hausse considérable du nombre de cas de MTR au cours de la période de cinq ans allant de 1996 à 2001. Selon l'étude, la majorité de ces blessures sont liées aux activités professionnelles. Le seul moyen de prévenir ces blessures est de connaître les risques.

La 11e journée internationale de sensibilisation aux microtraumatismes répétés est le 28 février. Il s'agit d'une journée visant à sensibiliser les gens et à insister sur la nécessité de mettre en place des réglementations en matière d'ergonomie, sur l'importance de la justice et de la dignité pour les travailleurs blessés et la mise en place d'accommodements respectueux.

Le président des TCA, Ken Lewenza, demande aux sections locales des TCA de faire de la sensibilisation sur les MTR en imprimant les feuillets d'information sur les épaules, le dos, les poignets, les bras et la position debout, que l'on peut télécharger en visitant la section santé et sécurité du site national des TCA à l'adresse suivante : <http://www.caw.ca/en/4655.htm> (en anglais). Une affiche et un dépliant pour la journée de sensibilisation aux MTR sont également disponibles sur le site des TCA.



### **Une entente entérinée avec une majorité écrasante à l'Hôpital Norfolk**

Les membres de la section locale 302 des TCA travaillant à l'Hôpital Norfolk à Simcoe, en Ontario, ont voté à 92 pour cent en faveur d'une nouvelle convention collective qui leur permet d'obtenir des conditions de travail semblables à celles des employés des autres hôpitaux du Sud de l'Ontario.

La nouvelle entente prévoit des augmentations salariales, la bonification des avantages sociaux, l'augmentation des primes de quart et des gains en ce qui concerne les congés annuels. La nouvelle convention prévoit des augmentations salariales de deux pour cent au cours de chaque année de l'entente.

Les infirmières auxiliaires autorisées auront une augmentation supplémentaire leur permettant d'atteindre une rémunération standard pour leur emploi. Parmi les gains au chapitre des avantages sociaux, on retrouve pour la première fois la couverture des soins chiropratiques et de physiothérapie, ainsi que des améliorations à la couverture de deuil et à d'autres avantages sociaux.

« La solidarité des membres a été d'une aide précieuse au comité de négociation pour conclure une entente forte, qui permet à nos membres d'avoir les mêmes conditions de travail que les employés des autres hôpitaux du Sud de l'Ontario », a déclaré la représentante nationale des TCA Julie Herron.

Le président de l'unité de négociation, Terry Myers, a laissé entendre que les pourparlers ont été difficiles, mais qu'au fil du temps l'unité est devenue de plus en plus solidaire et décidée à obtenir la meilleure entente possible dans un contexte économique difficile. « Il s'agit du plus important vote en faveur d'une entente à ce jour », a déclaré M. Myers.

La section locale 302 des TCA représente 234 travailleurs de l'Hôpital Norfolk, incluant les infirmières auxiliaires autorisées, préposés aux services de soutien à la personne, employés de cuisine, serveurs et membres du personnel hospitalier.



### **Forum sur les régimes de retraite à Brampton**



Plus de 200 personnes se sont entassées pour participer au forum sur les régimes de retraite tenu à Brampton, en Ontario, le 4 février dernier. Le forum était organisé dans le cadre d'une série d'événements tenus d'un bout à l'autre du pays et coordonnée par le Congrès du travail du Canada et des syndicats affiliés, dont celui des TCA. Pour de plus amples renseignements, pour trouver un forum ou apprendre comment en organiser un dans votre région, veuillez visiter l'adresse suivante : <http://www.caw.ca/en/7978.htm> (en anglais).



### **Les TCA interpellent la ministre du Travail : les indemnités de départ des travailleurs doivent être une priorité**

M. Lewenza a rencontré le 11 février dernier la nouvelle ministre du Travail, Lisa Raitt, pour discuter du rôle du gouvernement fédéral dans la protection des indemnités de départ des travailleurs.

M. Lewenza a demandé à la ministre de mettre ce sujet à l'ordre du jour de sa prochaine rencontre avec les ministres du Travail des provinces et des territoires les 20 et 21 février. Le syndicat a déjà eu des discussions similaires avec le ministre du Travail de l'Ontario, Peter Fonseca

« Il est totalement illogique que les travailleurs se heurtent à des doubles ou même à des triples obstacles lorsqu'ils perdent leur emploi, a affirmé M. Lewenza. Nous devons plutôt nous assurer que les employeurs paient vraiment les indemnités de départ et que les lois sur la faillite accordent la priorité aux indemnités de départ dues aux travailleurs. De plus, nos lois devraient exiger que l'indemnité de départ reste dans les poches des travailleurs, qu'elle ne soit pas rognée par l'assurance-emploi ou les impôts », a-t-il indiqué

La délégation des TCA, qui a rencontré la ministre à Toronto, comprenait le président de la section locale 195 des TCA, Gerry Farnham, qui a été obligé de bloquer l'accès à des usines de pièces automobiles de la région de Windsor afin d'obtenir le paiement partiel d'indemnités de départ dues aux travailleurs, qui s'élevaient à des millions de dollars.

Le syndicat a notamment demandé, en plus d'autres améliorations à l'assurance-emploi, que le gouvernement fédéral supprime les règlements de l'assurance-emploi exigeant que les travailleurs dépensent la totalité de leur indemnité de départ avant de recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Le syndicat a également proposé que le montant maximal de 3 323 \$ par travailleur dans le cadre du Programme de protection des salariés du gouvernement fédéral soit augmenté et qu'il soit étendu à un plus grand nombre de situations d'insolvabilité. De plus, le syndicat a également proposé des modifications aux règlements fiscaux dépassés du gouvernement fédéral en ce qui concerne le montant non imposable de l'indemnité de départ qu'un travailleur peut transférer dans un REER.



### **L'UNICEF et les TCA amassent des milliers de dollars à Toronto pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre en Haïti**

Le 22 janvier dernier, la Ville de Toronto, UNICEF Canada et le projet « Mouchoir », une initiative des TCA, ont collaboré pour tenir une journée de sensibilisation à Union Station, à Toronto, pour montrer au public en quoi consiste le travail humanitaire sur le terrain en Haïti et dans d'autres pays frappés par des catastrophes naturelles.

Tout au long de la journée, les usagers du transport en commun passant par Union Station ont eu l'occasion de discuter avec des bénévoles d'UNICEF comme Helen Hermenier (photo) à un kiosque d'information installé dans le hall principal. Les passants étaient également encouragés à faire un don à l'UNICEF pour soutenir l'effort humanitaire en Haïti.

UNICEF Canada a amassé à Toronto plus de 3 000 \$ pour venir en aide à Haïti.

